

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, lundi 26 février 2024

Démolition d'une construction illégale à Macouria

Lundi 26 février, à Macouria, sous l'autorité du préfet de la Guyane et en étroite collaboration avec les services municipaux, les services de l'État en Guyane ont procédé à la destruction d'une construction illégale au PK 16 de la RN1, au lieu-dit Sablance.

Cette construction a été édifiée sans les autorisations requises, sur un terrain propriété de l'État. Malgré une injonction d'arrêt des travaux notifiée par la mairie, les responsables de cette construction ont persisté dans l'édification de six grands logements de type T3, encore inoccupés.

Constatant la poursuite des travaux et en application à la loi Elan de 2018, l'État est habilité à prendre les mesures de démolition qui s'imposent si le responsable de la construction ne procède pas lui-même à la démolition du bâti.

Prévenir et lutter contre les constructions illégales demeure une priorité de l'État.







Contact presse:

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr